



Présence d'alcool non signalé dans un dessert

Par **vendeenagk**, le **10/03/2009** à **09:57**

Bonjour,

J'ai acheté un dessert dans un magasin super U=TIRAMISU(au demeurant très bon)
En lisant les ingrédients,j'ai constaté avec effroi la présence d'alcool éthylique dans trois des composants(les ingrédients sont écrits au dos de l'emballage,en petites lettres)
J'ai pensé aux graves effets sur quelqu'un prenant de l'ESPERAL(c'est le nom du "médicament" que je prenais il y a 28 ans!)

Le fabricant peut il se contenter d'indiquer cette présence seulement dans les ingrédients(bien sûr,il faudrait les lire avant d'acheter mais qui peut supposer la présence d'alcool éthylique dans un dessert en quantité non négligeable)

Merci et cordialement

Par **frog**, le **10/03/2009** à **13:35**

S'étonner du fait que du tiramisu contienne de l'alcool et se demander s'il ne faudrait pas indiquer la présence d'alcool éthylique en grosses lettres, c'est un peu comme s'interroger s'il n'y a pas lieu à marquer en gros sur une bouteille de whisky qu'elle contient de l'éthanol, des fois que des gens ne s'en douteraient pas. C'est malgré tout notoirement connu que ce dessert est légèrement alcoolisé (d'où le goût).

Côté prévention de l'alcoolisme, au regard des quantités contenues dans le tiramisu industriel,

on aura plus vite fait d'être diabétique qu'ivre en en consommant. ;-) Donc pas vraiment de raison de mettre en garde.

Blague à part, je comprends bien ton inquiétude vis à vis de contre-indications médicamenteuses. Mais si on devait marquer en gros tous les ingrédients qui sont susceptibles d'interagir avec des médicaments ou provoquer des allergies (je pense notamment aux arachides qu'on trouve un peu partout), on n'est pas sorti de l'auberge. Ça doit pas être agréable de devoir déchiffrer les contenus des divers aliments lorsqu'on est diabétique, allergique, sous traitement, etc., mais il faut faire avec. Et pour avoir connu des restrictions de courte durée, je trouve qu'on prend le pli assez rapidement... Même si ton expérience prouve que pour certains trucs on n'est pas à l'abri d'une surprise. Bref, la prudence évite bien des désagréments lorsqu'on achète un produit qu'on ne consomme pas régulièrement.

Par **vendeenagk**, le **10/03/2009 à 14:50**

Je te remercie pour ta réponse
bien cordialement